



Transports [Routes/Rail]

Une équipe de biologistes de l'Université de Bielefeld (Allemagne), conduite par Ulrike Lampe, a capturé 188 spécimens mâles de « criquets mélodieux » (*Chorthippus biguttulus*), une espèce de criquet au chant métallique caractéristique. La moitié ont été attrapés dans des endroits calmes, et l'autre moitié près de routes très fréquentées. La stridulation des criquets mélodieux est en fait le son produit par le frottement de leurs pattes postérieures sur leurs ailes antérieures. Sa signification est avant tout sexuelle, les mâles attirant ainsi les femelles.

Les chercheurs ont étudié en laboratoire les différences entre les chants des deux groupes d'insectes, encouragés à chanter par la présence d'une femelle. L'analyse de près de 1000 enregistrements de chants nuptiaux a révélé que les criquets vivant au bord des routes bruyantes produisaient des sons différents de leurs congénères habitant au calme.

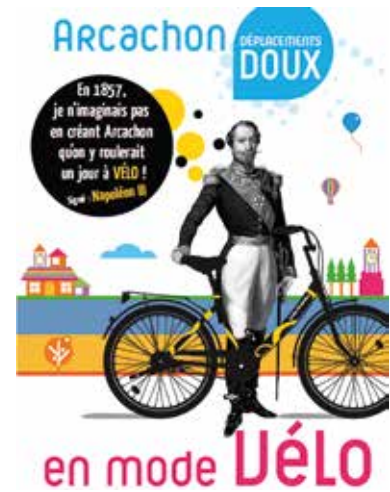
Dans les habitats bruyants, les criquets augmentaient le volume de la partie

basse fréquence de leur chant, ce qui est logique puisque le bruit de la circulation peut masquer les signaux dans cette partie du spectre sonore.

Selon les chercheurs, ces résultats sont importants parce que le bruit de la circulation pourrait bouleverser le système de reproduction des criquets empêchant les femelles d'entendre correctement les chants nuptiaux des mâles, de reconnaître les mâles de leur espèce, ou encore nuire à leur capacité d'évaluer l'attractivité du mâle d'après son chant.

** Staying tuned: grasshoppers from noisy roadside habitats produce courtship signals with elevated frequency components — Ulrike Lampe, Tim Schmoll, Alexandra Franzke, Klaus Reinhol — Functional Ecology — Volume 26, Issue 6, pages 1348-1354 pages 1348 – 1354, December 2012*

Pour en savoir plus : www.functionalecology.org/



La question de la mise en place d'un système de vélos en libre service tel que Vélib', s'est bien évidemment posée. Mais pour Yves Foulon, offrir des vélos aux habitants est plus rentable pour la commune. « Si on avait mis en place des Vélib' comme à Paris ou à Lyon, nous aurions payé 800 000 euros par an. Avec le système que nous avons retenu, cela nous coûte seulement 300 000 euros », (400 000 selon d'autres sources) ajoute le maire qui vise la distribution à terme de 2.000 bicyclettes.

Arcachon se met au vélo

La ville d'Arcachon s'est lancée dans une initiative inédite jusqu'à présent. Afin de lutter contre les émissions de gaz et contre les nuisances sonores provoquées par la circulation automobile, la mairie a décidé d'offrir des vélos à ses habitants. Ce sont donc 600 vélos qui ont ainsi déjà été distribués.

Arcachon fait du vélo ! Dans le cadre de sa lutte contre les émissions de gaz, mais également contre les nuisances sonores provoquées par la circulation automobile, la ville d'Arcachon a donc décidé de se mettre au vélo et la municipalité a déjà distribué quelques 600 vélos à la population.

En échange d'un certificat médical, d'une copie de sa taxe d'habitation, et

de la signature d'une charte de bonne conduite, chaque foyer de la ville qui en fait la demande devrait se voir remettre son précieux sésame. Pour l'heure, 1800 habitants ont déposé un dossier. « Arcachon est une ville à taille humaine, adaptée au vélo. Mais pour que les habitants se déplacent à vélo, il faut d'abord qu'ils en aient un », explique le maire UMP de la ville, Yves Foulon.

Vélo électrique : les aides financières à l'achat en France

Depuis déjà plusieurs années, il n'y a plus d'aide nationale à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Néanmoins, certaines collectivités locales ont mis en place un système d'aide à l'acquisition pour les habitants désireux de s'équiper à moindre frais.

Carte des collectivités apportant une aide financière à l'acquisition d'un vélo électrique en France : www.avem.fr



Transports [Routes/Rail]

Les vélos, jaunes et noirs, aux couleurs de la ville sont tous numérotés pour éviter de passer la journée à retrouver le sien parmi tous les autres identiques. Les arcachonnais pourront alors circuler sur les 15 km de pistes cyclables que

compte la ville et utiliser les différents racks de stationnement disséminés autour des lieux de vie.

Pour en savoir plus :
www.arcachon.com

EUROPE : des limites de bruit plus strictes pour les voitures neuves

Des limites plus strictes pour les émissions de bruit des nouvelles voitures pourraient adoucir le sommeil des citoyens européens. Selon l'agence de l'environnement européenne, la moitié de la population urbaine de l'Union européenne subit le bruit de la circulation, bien trop fort. La proposition de la Commission pour limiter ce bruit, pilotée par le député tchèque du groupe conservateurs et réformistes Miroslav Ouzký, a été débattue par les députés le 5 février et votée le lendemain.

La pollution sonore causée par le trafic peut avoir un impact sur notre santé. Une exposition prolongée à des bruits de circulation très élevés peut épuiser les réserves physiques, perturber le bon fonctionnement de nos organes et mener au développement de certaines maladies, notamment cardiovasculaires. Le trafic automobile

ne cesse d'augmenter ; pourtant les limitations des émissions de bruits n'ont plus été adaptées depuis 1996.

Le projet de règlement, issu d'une proposition de la Commission européenne datant du 9 décembre 2011, consiste à réduire en deux temps les niveaux sonores admissibles des véhicules. La législation s'appliquerait d'abord aux nouveaux modèles de véhicule, puis, aux nouveaux véhicules mis en circulation. Pour les véhicules particuliers, utilitaires légers, bus et autocars, la limite passerait de 74 décibels actuellement à 68 décibels. A noter que les véhicules dits sportifs obtiennent une marge de 2 à 6 dB supplémentaires. Concernant les poids lourds de plus de 12 tonnes, le niveau sonore admissible n'est pas remis en cause, il devra se maintenir au niveau actuellement en vigueur, à savoir 81 décibels. Le texte évoque également

l'implication des constructeurs de routes et des fabricants de pneumatiques dans la baisse du niveau sonore de la circulation automobile.

Les députés de la commission de l'environnement ont également demandé l'introduction d'un système d'étiquetage sur les émissions de bruit, semblable à celui utilisé pour la consommation de carburant, le bruit des pneus et les émissions de CO₂ des voitures. Les consommateurs seraient ainsi informés du niveau de bruit d'une voiture avant de l'acheter.

De manière un peu paradoxale, les eurodéputés ont décidé de rendre obligatoires les systèmes sonores destinés à signaler la présence d'une voiture électrique en mouvement. En effet, ils s'inquiètent du fait que les véhicules électriques et hybrides constituent une menace pour les piétons. Le projet de législation mentionne différentes normes qui doivent être mises en place dans un premier temps en vue d'introduire un tel « système d'avertissement acoustique du véhicule (AVAS) ».

« L'impact négatif des émissions sonores a été prouvé scientifiquement, mais la proposition législative se concentre exclusivement sur le bruit généré par les véhicules à moteur. Mon idée était d'avoir un projet plus global dès le départ, nous devons nous attaquer à d'autres facteurs, tels que la qualité du revêtement routier, l'aérodynamique et les pneumatiques », a déclaré le rapporteur Miroslav Ouzký (ECR, CZ), après l'adoption du projet législatif par 401 voix pour, 228 voix contre et 20 abstentions.

Ce projet de législation, applicable, au mieux, en 2019, doit désormais être examiné par le Conseil européen.

Pour en savoir plus :
www.europarl.europa.eu

